

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit débattre des orientations budgétaires de la commune, dans les deux mois précédant la séance d'examen et d'adoption du budget de l'exercice.

La note contributive au débat des orientations budgétaires permet de replacer les enjeux budgétaires de la commune dans leur contexte.

Les orientations budgétaires doivent aussi, pour leur parfaite compréhension, être analysées de manière dynamique et s'alimenter d'éléments rétrospectifs et prospectifs.

✓ <u>Un contexte juridique bouleversé</u>

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) aura des répercussions importantes sur l'organisation des collectivités et, dans de nombreux cas, leurs budgets dans les années à venir.

Cette loi est marquée par la montée en puissance des intercommunalités et l'accroissement progressif du champ des compétences intercommunales : tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, gestion des zones d'activités économiques, assainissement, ordures ménagères...

En ce qui concerne la CCTA et la commune de Lavaur, par anticipation des dispositions légales précitées, la compétence du tourisme est transférée, à compter du 1^{er} mars 2016 avec la création d'un office de tourisme intercommunal.

✓ Un contexte économique et social national toujours aussi tendu

L'état de l'économie française continue de se dégrader :

• Le chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, recensés par Pôle Emploi ne cessent de battre de nouveaux records. Il atteignait, fin décembre 2015 le chiffre de 3 590 600 soit une hausse de + 2,6 % par rapport à décembre 2014 (98 300 chômeurs de catégorie A supplémentaires en un an).

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'un mouvement de baisse significatif semble s'amorcer dans la plupart des pays d'Europe et que la France est loin de figurer dans les bons élèves en la matière comme le montrent les derniers chiffres publiés par l'office européen des statistiques (Eurostat). C'est encore plus flagrant pour le chômage des jeunes.

- La confiance est en berne rendant la croissance fragile et inhibant l'investissement privé malgré des taux d'intérêt des emprunts restant à un niveau très faible.
- Les mouvements sociaux et l'exaspération par rapport à la situation économique et sociale de la France, gagnent toutes les catégories de la population.

- La situation budgétaire des collectivités territoriales françaises continue de cristalliser de nombreuses inquiétudes pour les prochaines années.
- Seul élément positif, les taux d'intérêt des emprunts restent favorables, ce qui contribuera à diminuer le poids de la dette dans les budgets communaux.

✓ <u>Des décisions gouvernementales persistantes impactant très défavorablement les collectivités territoriales</u>

• La diminution historique des concours de l'État aux collectivités locales, communes, départements et régions.

Le gouvernement maintient sa position de réduire de 30 % (soit 30 milliards d'Euros), ses concours entre 2016 et 2017, destinés à financer les équipements publics : écoles, collèges et lycées, infrastructures sportives et culturelles, routes.

Il est utile de rappeler que l'investissement réalisé par les collectivités territoriales constitue 72 % de l'investissement public national alors que la dette desdites collectivités ne représente que 10 % de la dette publique.

Cette ponction exponentielle, sans précédent, pèse très lourdement sur l'activité des entreprises, sur l'emploi, mais aussi sur nos investissements.

Elle est, bien évidemment, comme partout en France, fortement ressentie au niveau du budget de la commune de LAVAUR, qui a déjà été impacté en 2014 (- 89 000 €) et en 2015 (- 306 000 € en cumulé).

La perte cumulée s'élèvera en 2016 à − 524 000 € soit près de 40 % de la DGF perçue en 2013 (et près de 60 % en 2017). La diminution de la dotation globale de fonctionnement correspond à 6 % d'impôt en 2015, elle atteindra les 13 % en 2016 et près de 18 % en 2017.

L'Association des Maires de France (AMF) avait dénoncé d'ailleurs, avec force, mais sans être entendue, cette ponction d'autant plus insupportable pour les communes, qu'elle est cumulée avec l'accroissement imposé de nombreuses charges. Les Maires continuent de déplorer « un effet ciseau dont la seule variable d'ajustement est la diminution de l'investissement ».

Cette crainte a même été relayée, et c'est plus nouveau, par la Cour des comptes qui s'est inquiétée dans un rapport de 2015 des répercussions de la baisse drastique des dotations de l'État sur les finances des collectivités : « les perspectives d'évolution des finances locales mettent en évidence les limites d'une baisse des dotations appliquées selon la logique du coup de rabot ».

Des charges complémentaires pèsent, en effet, parallèlement sur les budgets communaux, lesquelles charges sont insuffisamment compensées.

- Coût de la réforme des rythmes scolaires : 100 000 € par an à Lavaur.
- Augmentation de la cotisation aux caisses de retraites.
- Désengagement des services de l'État et transfert des charges correspondantes sur les collectivités locales...

Et de manières induite, augmentation générale des cotisations d'assurance statutaire du personnel.

≺ La situation locale

Une vraie dynamique continue d'être perceptible à Lavaur, même si certaines difficultés demeurent, compte tenu d'un contexte économique et social national défavorable.

- Le développement urbain se poursuit, comme en atteste la forte progression ou le niveau élevé des recettes budgétaires afférentes, mais aussi les données de la population publiées par l'INSEE.
- ⇒ La commune a dépassé (chiffre officiel au 1^{er} janvier 2016) le seuil des 11 000 habitants.
- ⇒ Le nombre de permis de construire délivrés est de nouveau en progression : 94 en 2015, 82 en 2014, 77 en 2013.
- ⇒ La taxe additionnelle sur les droits de mutation, bon indicateur de l'activité immobilière se maintient à un très bon niveau : 304 137 € en 2015, 307 735 € en 2014. Ces montants restent supérieurs à celui constaté avant la crise (263 501 € en 2008).
- En matière de développement économique, il est utile de rappeler que l'implantation et l'ancrage sur la commune du Groupe Pierre FABRE se sont renforcés avec l'installation en 2014 du siège de la Fondation Pierre FABRE, propriétaire dudit groupe.

Cette installation significative contribue à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire.

Des activités économiques nouvelles se créent.

Les surfaces commerciales de périphérie se développent sans nuire à l'attractivité du centre-ville contrairement à un phénomène constaté dans de nombreuses villes moyennes.

- Le rôle de la commune de LAVAUR dans le développement économique et des services, du territoire de la CCTA, demeure majeur.
- Les services publics locaux continuent de se moderniser et de se développer :
- ⇒ Après le CCAS, l'Hôtel de Ville, la cuisine centrale, la médiathèque, le centre technique et le service des sports, l'année 2015 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau poste de police municipale afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des agents.
- ⇒ Les bâtiments abritant les activités municipales étant maintenant tous rénovés, au service des vauréens, l'effort sera porté en 2016 sur l'amélioration des liens numériques et interactifs entre la Mairie et la population.

⇒ La régie municipale ESL

Notre régie, grâce à une bonne gestion et au développement de la commune, continue d'obtenir de très bons résultats comptables qui seront réinvestis au service des vauréens.

Le projet écoresponsable de centrale hydroélectrique de Fonteneau, doublant les capacités de production et favorisant sa pérennité financière, débutera dans les prochains mois.

La Régie, dans le cadre de ses obligations environnementales, participe à l'aménagement et à la réhabilitation des berges de l'Agout (projet important de la municipalité).

⇒ Le centre hospitalier

L'activité continue de se développer, l'hôpital dégageant encore une fois un excédent financier, en dépit de ponctions et de contraintes très lourdes imposées par le gouvernement.

Les travaux de rénovation et de développement de la maternité et du service SSR se terminent.

• L'emploi

La commune de LAVAUR avait, jusqu'en 2013, très bien résisté.

L'effort d'équipement engagé par la municipalité avait permis, localement, à certaines entreprises, de surmonter la crise.

La situation s'était dégradée en 2014 comme partout en France.

Cette dégradation a été stoppée en 2015. Il est constaté une stabilisation en moyenne du nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories) par rapport en 2014.

Le taux de chômage est très inférieur à celui constaté dans les communes de la même strate.

XXXX

Il ressort du compte administratif de l'année 2015, un excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement (résultat propre de l'exercice) de 1 510 829 €, soit une croissance de + 259 % par rapport à celui de l'année précédente (c'est-à-dire une multiplication de plus de deux fois et demie).

L'épargne nette (excédent – remboursement du capital des emprunts) c'est-à-dire les économies de notre propre fonctionnement qui viennent accroître nos marges de manœuvres pour investir, est redevenue très largement positive.

Ce mouvement vertueux est pour le moins atypique si l'on en croit les prévisionnistes. La Banque Postale évoquait pour l'ensemble des communes françaises une baisse de 5,4 % de cet excédent pour cette même année 2015.

Ce résultat, à Lavaur, est le fruit conjugué d'une stricte maîtrise des dépenses (économie sur le fonctionnement interne des services y compris en matière de frais de personnel) et d'un fort dynamisme des recettes, hors dotations de l'État.

Grâce en particulier à ce résultat le projet de budget, pour l'exercice 2016 poursuivra, en dépit des contraintes qui continueront de peser lourdement sur les collectivités (chute des dotations d'État, charges imposées...) la recherche d'un juste équilibre entre réalisation d'un bon niveau d'investissement, en particulier en matière de voirie et de bâtiments scolaires ou patrimoniaux et application du principe de modération fiscale mis en œuvre, depuis le début (1995), par la majorité municipale.

≺ Section de fonctionnement

L'objectif prioritaire de la municipalité en 2015, à savoir l'augmentation de l'autofinancement a été rempli, au-delà des prévisions les plus optimistes.

Ce résultat est très favorable même s'il l'on neutralise la recette exceptionnelle provenant de la clôture du budget annexe du lotissement des Cauquillous.

Il est d'autant plus remarquable que le territoire de la CCTA a perdu la même année, l'éligibilité au FPIC, obtenu en 2011 à l'occasion des débats budgétaires à l'assemblée nationale soit un manque à gagner pour Lavaur de 250 000 € auxquels s'ajoute la perte de 217 000 € de recettes de DGF.

Il sera recherché en 2016, toujours grâce à une gestion rigoureuse, le maintien d'un bon niveau d'autofinancement, afin de garder des marges d'investissement sans accroître la dette.

• Dépenses

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont continué de diminuer. Ce mouvement de décroissance s'est même accéléré.

- 3,14 % entre 2015 et 2014
- 2,15 % entre 2014 et 2013

Ceci est la résultante d'efforts redoublés de gestion (économies sur le fonctionnement interne des services).

A noter aussi, le faible niveau persistant du prix des carburants.

La maîtrise des coûts et la rationalisation des consommations seront poursuivies en 2016.

Dans le même temps, il sera maintenu un très bon niveau de service à la population :

- restauration scolaire et pour les personnes âgées : 194 615 repas servis en 2015 par la cuisine centrale municipale, 190 695 en 2014, 186 229 en 2013, 158 382 en 2012.

Avec, il convient de le rappeler, une majorité de produits frais et locaux.

- C'est la preuve que qualité et saine gestion sont conciliables.
- séjours jeunes, ALSH, ALAE...
- espace jeunesse
- animations
- expositions culturelles
- médiathèque
- entretien des terrains et des bâtiments : objet d'une attention constante
- accroissement de la dotation forfaitaire pour fournitures scolaires
- classes de découverte

En matière de frais de personnel (chapitre 012), après une quasi stabilisation en 2015 (croissance de moins de 1 % déjà historique) les crédits qui seront inscrits au budget de l'exercice 2016 seront en diminution de 200 000 € (soit l'équivalent de 4 points d'impôt).

Ce poste est pourtant fortement impacté par les surcoûts liés à la réforme des rythmes scolaires (NAP): + 100 000 € par an et le GVT (glissement – vieillesse – technicité) qui continuera d'être pris en compte de manière optimale (avancement de carrière, revalorisation de régimes indemnitaires...).

La maîtrise de ce chapitre (qui constitue 58 % du budget de fonctionnement) est rendue possible par la rationalisation des postes de travail et des missions et l'adaptation de l'organisation des services (non renouvellement des départs à la retraite dans la plupart des cas).

Pour les autres chapitres, les frais financiers seront contenus et les subventions globalement maintenues à leur niveau actuel.

• Recettes

L'effet de la croissance structurelle et récurrente de nombreuses recettes de fonctionnement, compte tenu du développement de la commune, sera encore une fois, minimisé par la baisse des dotations de l'État.

□ La fiscalité

Le dynamisme des bases (indicateur de développement) devrait se poursuivre, en 2016, en terme physique, mais un rythme moins soutenu, en particulier compte tenu de certaines décisions gouvernementales.

L'État des bases n'est pas encore notifié par les services de l'État à ce jour ni même connu.

Selon une note desdits services, un doute persistera sur la fiabilité des bases notifiées. Les bases ne seront connues, avec certitude qu'en « novembre 2016 »!

La pression fiscale est relativement faible à Lavaur.

Il est rappelé que le taux vauréen de taxe d'habitation demeure un des plus bas, sinon le plus bas de la Région, pour notre strate de population.

Notre politique de modération fiscale sera poursuivie afin de soutenir la consommation des ménages, dans une période où ils subissent les effets d'un accroissement de la pression fiscale d'État.

⇒ Les recettes provenant de l'intercommunalité :

1) Dotation de compensation :

Cette dotation (produit de T.P. perçu par la commune en 2005 + compensation 2005 de la suppression de la part salariale – produit des trois taxes ménages perçu sur Lavaur en 2005 par l'intercommunalité) est amputée des charges des services transférés depuis (le plus important étant la crèche).

Elle s'est élevée en 2013, 2014 et 2015 à 1 837 509 €. Son montant passera en 2016 à 1 793 226 €. Cette diminution est expliquée par le transfert de la compétence tourisme.

2) Fonds de concours

Ce fonds de concours reprend les mêmes critères que l'ancienne dotation de solidarité. Il permet, sous certaines conditions édictées par la loi, de redistribuer aux communes une partie du surplus de taxe professionnelle, puis dorénavant, de contribution économique territoriale, suivant la population, le potentiel fiscal, la contribution à l'effort de développement économique et les charges de centralité.

L'enveloppe à laquelle peut prétendre la commune en 2016 n'est pas encore définitivement validée par les instances de la CCTA. Nous tablons sur un maintien de ce fonds au niveau de celui de 2015.

Cette recette, pour Lavaur, sera inscrite pour une part identique à celle de 2014 et 2015 en section de fonctionnement (aide au fonctionnement des équipements municipaux) et, pour le surplus, en section d'investissement (participation au financement d'opération d'aménagement de voirie).

⇒ Le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC). Le territoire a dépassé, en 2015, le plafond d'éligibilité à ce fonds créé en 2011.

Un retour d'éligibilité n'est pas une hypothèse à exclure mais, compte tenu du faible écart des estimations avec ce plafond et de la marge d'erreur inhérente à de telles analyses, par prudence, aucune recette ne sera inscrite au budget, à cet effet.

⇒ Les dotations de fonctionnement de l'État

- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement):

La ponction historique décidée par le gouvernement renouvelée et amplifiée jusqu'en 2017, a été rappelée et détaillée précédemment.

Parallèlement, l'application de la réforme de la DGF du bloc communal est repoussée en 2017 (cette réforme ne semble en l'état pas défavorable à Lavaur).

- La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : non encore notifiée à ce jour.

✓ Section d'investissement

Dépenses

Malgré la prolongation des effets des décisions gouvernementales défavorables aux collectivités locales (celles-là même qui avaient obligé, en 2015, la Ville de LAVAUR à ralentir le rythme des réalisations et comme toutes les communes de France à reporter certains programmes) l'effort d'équipement devrait pouvoir être accru par rapport à 2015, sans attendre toutefois les niveaux connu au cours des exercices 2010 et 2011.

Cet effort est permis par le très bon résultat de la section de fonctionnement de l'année 2015 qui sera totalement affecté à l'investissement pour l'exercice 2016.

Il est prévu l'inscription en 2016, de manière non exhaustive, des opérations suivantes dont certaines sont en cours de réalisation :

- Lancement de la deuxième et dernière tranche des travaux d'aménagement de l'avenue Raymond Cayré.
- Sécurisation et aménagement des entrées d'agglomération, route de Saint-Sulpice et de Gaillac.
- Mise en œuvre d'aménagement de sécurité au niveau de diverses voiries.
- Poursuite de l'important programme de rénovation des écoles afin de maintenir pour nos élèves des conditions de travail optimum.
- Poursuite du programme de restauration et de mise en valeur des décors peints de la cathédrale Saint-Alain, nécessaire pour le développement du tourisme et de nos commerces.
- Restauration du mur ancien, rue Villeneuve, au droit de la médiathèque.
- En complément des travaux de démolition de l'ancienne centrale sous la cathédrale et de requalification paysagère du site (pilotées par la Régie), lancement, en cohérence, de la première tranche d'aménagement des berges : réhabilitation et mise en valeur de la liaison place Saint-Alain berges
- Installation d'un dispositif de vidéoprotection : réalisation complète de la 1^{ère} tranche (en cours) sur crédits reportés et lancement de tranches supplémentaires.
- Aménagements de locaux (vestiaires, sanitaires...) complémentaires pour l'escrime et le tir à l'arc.
- Poursuite de l'effort en matière de travaux d'assainissement.
- Mise en service de logiciels de refonte du site internet (plus interactif) et de type « allo mairie » (cartographie des interventions et application pour téléphones mobiles).
- En matière de propreté de la ville : acquisition de deux balayeuses (une en remplacement permettant de réduire, en contrepartie, les coûts d'entretien et une nouvelle adaptée aux petites rues et espaces du centre ancien)
- Engagement de la première tranche d'extension du cimetière du Carla.

Recettes

Ces opérations seront financées par les recettes suivantes :

⇒ Nos propres ressources dégagées de la section de fonctionnement.

Grâce notamment, à une gestion rigoureuse et économe des deniers publics, et malgré les pertes de dotation de l'État et des charges supplémentaires imposées, nous nous attacherons à consolider notre capacité d'autofinancement.

⇒ Le FCTVA.

Pour mémoire, ce FCTVA est perçu l'année qui suit l'investissement (mesure d'amélioration prise par l'ancien gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie).

La commune de Lavaur devrait percevoir à ce titre en 2016, 275 000 € en nette baisse (conséquence du ralentissement des investissements imposés de fait par l'État) par rapport à 2015.

A compter de l'exercice 2017, il est intéressant de signaler que les dépenses d'entretien du patrimoine communal seront prises en compte, ce qui génèrera une recette supplémentaire.

⇒ La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Cette dotation, à laquelle est éligible Lavaur, est issue de la fusion entre la DGE et la DDR. Sont présentés, à cet effet, les dossiers d'aménagement des écoles et de création de vestiaires et sanitaires pour l'escrime et le tir à l'arc.

⇒ Le produit des amendes de police

Non connu à ce jour. Il devrait être en hausse par rapport à l'année 2015.

⇒ La taxe d'aménagement (qui a remplacé la TLE).

Cette recette, bon indicateur du développement de la commune, devrait, à l'aune des estimations réalisées par les services de l'État, se maintenir à un très bon niveau.

Il est rappelé que les logements sociaux sont exonérés de cette TA, par décision du Conseil Municipal.

⇒ Les collectivités départementale et régionale seront aussi sollicitées.

⇒ L'emprunt

Tous les indicateurs (ratios) marquent, en 2015, une nette amélioration de la situation de l'endettement de la Ville (encours de dette / population; encours dette / recettes réelles de fonctionnement...).

Le ratio (en année) de la dette par rapport à l'épargne brute a diminué de plus de la moitié par rapport à celui de 2014 et à ceux des années prises en compte dans le dernier rapport de la chambre régionale des comptes.

La consolidation de ce mouvement vertueux sera recherchée

✓ <u>Perspectives d'investissement pour les années suivantes</u>

La construction d'une nouvelle école maternelle devrait être le projet majeur au cours des exercices suivants.

Le mandataire de maîtrise d'ouvrage a d'ores et déjà engagé une procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre qui sera chargé de concevoir et piloter ledit projet.

Dans le domaine sportif, l'année 2017 devrait être principalement consacrée à la création d'un terrain de sport.

En matière culturelle et patrimoniale, il s'agira d'achever le grand chantier de mise en valeur des décors intérieurs de la cathédrale Saint-Alain et d'aménager les réserves du musée.

L'aménagement des berges et la consolidation des falaises devraient être poursuivies.

Enfin les programmes de rénovation de voirie seront poursuivis (y compris la voirie rurale).

La création d'équipements sportifs structurant et notamment une nouvelle piscine, afin de satisfaire aux besoins de la population (en particulier dans le cadre scolaire, sportif) de tout un bassin de vie, sera menée dans le cadre de l'intercommunalité.

		Rauo en annees d'epargne brute	Dette	
		22	18 787	2011
		22	19 956	2012
e		25	19 066	2013
,	3	24	19 150	2014
		11	19 225	2015

<u>Poids économique de la commune de LAVAUR dans la Communauté de Communes Tarn-Agout</u>

En 2016, 63,53 % du produit attendu de CVAE (bon indicateur de développement économique) par la Communauté de Communes proviendra des entreprises installées à Lavaur (en augmentation par rapport aux années précédentes).